

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 9

Artikel: Révision de la loi sur la protection civile
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eloge chinois de la défense nationale suisse

(Revue militaire suisse No 5/1976)

Sous le titre «Chinesisches Lob für die schweizerische Landesverteidigung», la Neue Zürcher Zeitung du 19 février 1976 donne compte rendu d'une émission en allemand consacrée par Radio Pékin à la Suisse le 9 février 1976.

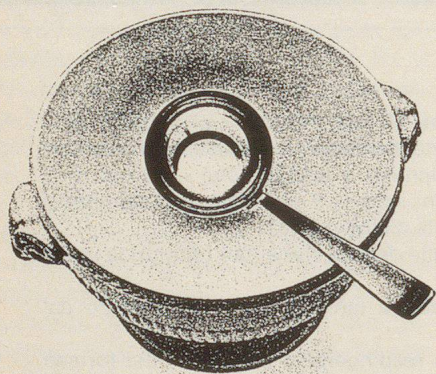
Partant de la menace que constituent les potentiels militaires en présence en Europe, l'émission constate qu'une défense militaire efficace est considérée comme indispensable en Suisse. Elle donne ensuite un aperçu du système militaire obligatoire qui permet

de mettre rapidement sur pied plus de 600 000 hommes. A titre d'exemple des prestations des citoyens suisses, les manœuvres d'automne 1975 du CA camp 4 en Suisse orientale sont évoquées.

Une part importante est faite à la défense générale et particulièrement aux mesures de *protection civile* qui doivent assurer à chaque habitant une place dans un abri.

Enfin, l'émission insiste sur le caractère pacifique du peuple suisse au passé glorieux jalonné de luttes contre

des agresseurs étrangers. Elle débouche sur les déclarations de deux amis suisses (schweizerische Freunde). Pour le premier, «la paix et la neutralité de la Suisse doivent être défendues avec les armes». Quant au second, il déplore que «d'aucuns prétendent avec insistance qu'un petit pays comme la Suisse n'a pas besoin d'une défense moderne. Mais les Suisses n'approuvent pas de telles paroles, car dans la situation présente il importe également pour un petit pays d'être prêt pour le cas de guerre.» Cette conclusion a servi à Radio Pékin de titre à son émission: «Auch ein kleines Land muss Vorbereitungen auf einen Kriegsfall treffen.»



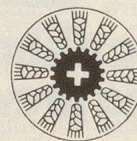
**Provisions
de ménage
c'est plus sage!**

Nous ne ferons pas l'affront aux responsables et aux membres de la protection civile de leur expliquer en détail la nécessité de provisions de ménage suffisantes. Nous voudrions plutôt essayer de leur être utiles en leur rappelant que nous leur envoyons volontiers, pour leur usage personnel, cours d'instruction journalières de la porte ouverte, expositions, etc., le matériel de propagande suivant:

- brochure «Vos réserves de secours sont-elles prêtes?»
- tableau de durée de conservation des denrées alimentaires (très apprécié des ménagères)
- autocollant, même sujet que l'affiche reproduite à gauche (très apprécié des enfants)
- affiches (sujets: globe terrestre entre deux tampons et soupière), formats 25x33 cm et 90x128 cm, jusqu'à épuisement du stock; prière d'indiquer le sujet choisi.

Une carte postale ou un coup de téléphone (031 61 21 88) suffit!

Service d'information
du délégué à la défense
nationale économique
Belpstrasse 53, 3003 Berne



KRÜGER

**protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité**

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82

Révision de la loi sur la protection civile

Le Conseil fédéral a adopté, en ce qui touche la révision de la loi sur la protection civile, le message et le projet de loi qui lui ont été soumis.

Le but de cette révision est notamment

- de satisfaire réellement aux exigences fondamentales de la conception 1971 de la protection civile suisse en mettant l'accent sur les mesures préventives de protection;
- d'assurer un fondement juridique à

une formation plus poussée des cadres et des équipes de secours;

- de garantir un développement permanent, adapté aux moyens financiers et aux ressources en personnel, de la protection civile.

Le message et le projet de loi révisée seront publiés prochainement.

Département
fédéral de justice et police
Service d'information
et de presse